



Mairie de Chaintré

Procès-Verbal Conseil Municipal du 25 mai 2023 - 19 heures

Convocation du 15 mai 2023

Présents : Messieurs Jean-François COGNARD, Fabrice LAROCLETTE, Christophe PERRATON, Germain DESSERTINE, Jean SIMONNET, Mesdames Jacqueline BOURDON, Géraldine GRAS-COMTET, Nicole MORAT, Fabienne LOGEROT, Ophélie PAQUET, Martine FERRET, Hélène VESSOT

Absents excusés : Patrick JOURNET, Sébastien MAUREL pouvoir à Germain DESSERTINE, Isabelle BREUL pouvoir à Fabrice LAROCLETTE

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations : Le Compte rendu du 30 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Hélène VESSOT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

- Mâconnais Beaujolais Agglomération : Approbation du montant des attributions de compensation 2023 Petite Enfance

Le choix d'un mode dérogatoire d'évaluation des charges issu du transfert de la compétence Petite Enfance basé sur les heures effectivement réalisées impose de voter chaque année le montant total des attributions de compensation. Pour rappel, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 septembre 2017, avait délibéré sur ce point à l'occasion de la fusion entre la CCMB et la CAMVAL et le transfert au 1^{er} septembre 2017 des multi-accueil de Crêches-sur-Saône et La Chapelle-de-Guinchay.

L'application de cette « méthode dérogatoire » a permis aux communes n'ayant pas de structures « petite enfance » de proposer un service nouveau, tout en soulageant financièrement celles qui supportaient la totalité des dépenses pour l'ensemble des communes du territoire.

Cette répartition est calculée selon les modalités en vigueur suivantes :

- référence fréquentation de l'année N-1 ;
- les 10 000 premières heures à 1,64 €/h ; les heures comprises entre 10 001 et 15 000 heures à 3,32 €/h ; les heures suivantes à 5,37 €/h.

Le coût pour Chaintré est de 6 871.60 € pour 4 190 heures, + 47 h par rapport à 2022 (6 588€ en 2022)

→ Le Conseil, après en avoir délibéré, valide les évolutions procédurales.

- Vidéo Protection

L'entreprise retenue est la société INEO pour un montant total de 58 760.20 € HT comme indiqué lors du vote du budget. Le coût et la prestation ont défini ce choix. 5 Points Caméra sont prévus dans le devis (PAV Lavoir et Centre équestre, Le Bourg, le City Stade et les ateliers municipaux/école).

A chiffrer un point supplémentaire vers le cimetière. Des panneaux informant la population de la vidéo protection seront installés. Les images seront sauvegardées 15 jours.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise INEO pour l'installation de la vidéo protection sur la commune et sollicite des subventions auprès de MBA, la DETR (Dotations Etat Territoires Ruraux) et le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

- Lancement révision Allégée du PLU

Conformément à l'article L. 153-34 du code de l'urbanisme, le PLU fait l'objet d'une révision allégée lorsque le projet « a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables ».

Considérant que l'objet unique de la révision consiste à réinterroger et adapter l'identification et les règles de protection des espaces boisés qui ont été définies lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme. L'élaboration du PLU en 2005 a conduit au classement en « espaces boisés classés » de plusieurs masses végétales. Aujourd'hui ces boisements ont évolué en dimensionnement, usages et qualités, les règles de gestions ont été diversifiées dans la rédaction du code de l'urbanisme. Cette protection stricte interdit tout autres usages des enjeux et occupations actuels. Il convient de questionner la pertinence des délimitations et les règles de gestion qui sont attachées à chaque espace identifié comme « espace boisé classé », hormis sur les coteaux Ouest et autour du château de Chaintré dont les masses végétales importantes guident la lecture paysagère, historique et présentent un rôle écologique tel que relevé par l'orientation générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. A contrario, le Château des quarts est ceinturé d'espaces boisés classés rendant complexe son réaménagement et celui de ses abords. Ainsi, la redéfinition des protections des masses végétales, hormis celles du coteau Ouest et du Château de Chaintré est rendu nécessaire et ce sans aucune remise en cause du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

En conséquence, proposition d'une révision allégée du PLU.

→ **le conseil, après en avoir délibéré, décide** de prescrire la révision allégée n°1 du PLU avec pour objectifs *de re-interroger la pertinence des protections « espaces boisés classés » au profit d'outils réglementaires de gestion paysagère et écologiques, hormis les masses végétales du coteau Ouest et l'allée du château de Chaintré et d'approuver les objectifs ainsi développés selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus*

- Projet Pumtrack

Des informations complémentaires ont été collectées auprès de différentes sociétés, notamment concernant la surface minimum du terrain nécessaire à cette création et la faisabilité selon le sol.

Après vérification, il s'avère que le premier terrain susceptible d'être retenu au parcours santé n'est pas assez grand pour une telle infrastructure.

Un autre terrain à proximité du parcours santé et plus éloigné du château serait à mettre à l'étude, à voir si faisabilité possible.

Nicole Morat et Germain Dessertine rappellent qu'ils sont mal à l'aise avec le projet.

Germain Dessertine ne voit pas la priorité à faire ce projet, en tant que riverain, avec la problématique d'inondation. De plus il lui paraît difficile de soutenir un nouveau projet tant que les équipements du parcours ne seront pas remis en état.

Monsieur Cognard rappelle que le parcours est actuellement en entretien, les allées ont été refaites, les herbes coupées, le sous-bois nettoyé. Les ateliers et les tables de pique-nique seront remplacés l'année prochaine.

Nicole Morat craint les dérives qu'un tel projet pourrait engendrer, notamment sonores, et souhaiterait que les habitants du château soient concertés.

Monsieur Cognard indique qu'il s'agirait d'un site réservé aux vélos, et rappelle que c'est le conseil qui décide des investissements sur la commune.

Géraldine Gras Comtet informe le conseil qu'un pumtrack vient d'être mis en service à La Salle et Matour et propose de se rendre sur un site pour voir la municipalité et connaître leur ressenti sur un tel équipement, notamment sur les nuisances potentielles.

Monsieur Cognard comprend l'inquiétude de Nicole Morat et Germain Dessertine mais rappelle qu'il s'agit d'un projet. Une équipe du conseil ira voir une commune qui possède déjà cet équipement pour faire un retour.

- Point Maison Assistante Maternelle

Monsieur Cognard a rencontré Mesdames Sanguard et Lassarat samedi 6 mai et visite du futur local vendredi 12 mai.

Elles nous ont remis un dossier comprenant leurs références professionnelles et un projet de plan du futur local, celui-ci se situerait sous l'école, dans les garages de stockage des véhicules de la commune.

Un tel projet engendrerait la construction d'un nouvel hangar pour les véhicules et matériel, l'emplacement vers la Cuma serait à étudier.

Les travaux de création de la MAM seraient à la charge de la commune qui louerait ensuite les locaux.

- Divers :

AXA : Les Assurances Axa propose un partenariat gratuit avec la commune, signature d'une convention, qui permettrait de proposer aux administrés des contrats de mutuel santé avec une réduction de 25 %.

Axa propose d'organiser une permanence en mairie pour renseigner les personnes intéressées et de faire une distribution de flyers informatifs dans les boîtes aux lettres.

Le Conseil refuse la signature de la convention pour ne pas prendre parti pour telle ou telle assurance, ne souhaite pas être support.

Une location de salle pourra leur être proposée si il le désire.

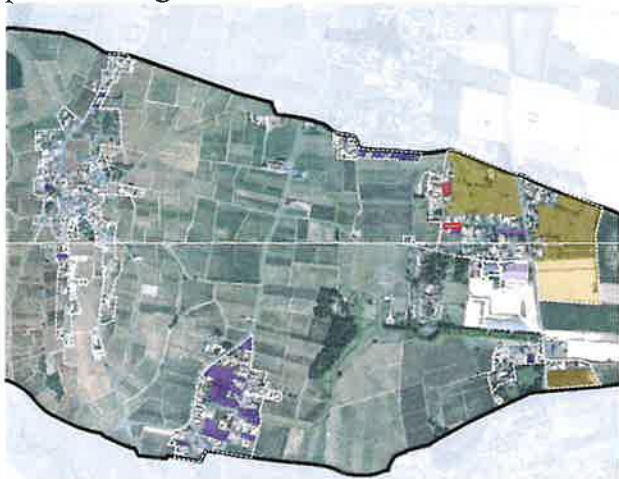
La Résidence Séniors « Les Girandières » à Mâcon propose une réunion d'information pour les aînés potentiellement intéressés pour intégrer une résidence séniors Mardi 6 juin, Salle des Fresques, de 14 heures à 16 heures.

PLH

Les objectifs de production de logements locatifs sociaux (LLS) sont mutualisés sur l'ensemble du pôle viticole.

Le PLH 2019-2025 vise sur la commune à :

- maîtriser l'urbanisation et recentrer le développement sur le bourg pour endiguer l'étalement urbain et l'urbanisation linéaire et poursuivre la mobilisation des dents creuses ;
- réhabiliter les biens vacants en centre bourg afin de développer une offre adaptée aux besoins des personnes âgées.



- Zone constructible à destination d'Habitat
- Dents creuse (zone U)
- Zone AU ouverte (1)
- Zone AU fermée (2 et plus)
- Autorisation d'urbanisme délivrée (en attente ou en cours de construction)
- Projet en cours d'étude

Route des Galopières

Hélène Vessot nous fait part de la suggestion d'améliorations de la circulation de Madame et Monsieur Tietard, soient :

- une signalétique adaptée en bas de la Rue des Galopières, au croisement avec la Rue des Guillots et la Rue des Buissonnats → voir l'installation d'un panneau Stop en collaboration avec la commune de Vinzelles
- la mise en place d'un rond-point au bout de la rue des Galopières, au croisement avec la D89 → La D89 en agglomération est maintenant limitée à 50 kms, le croisement du bout de la rue des Galopières et de la D89 n'est pas en agglomération et appartient au Département.

SIG / Système d'Information Géographique

Présentation du SIG créé par l'Agence Technique Départementale.

La prestation regroupe toutes les données topographiques, PLU, plans GRDF, SUEZ.... et est accessible aux communes adhérentes dont nous faisons parties

Salon des Maires

Les sénateurs ont envoyé une invitation aux élus pour le 22 novembre, avec visite du sénat entre autres. Neuf conseillers sont intéressés.

Eclairage public

Monsieur Cognard donne lecture des différents mails de Madame Marot Valette qui souhaite la coupure de l'éclairage public.

Le conseil confirme sa décision du 26 janvier dernier, à savoir le maintien de l'éclairage public la nuit notamment dans un souci de sécurité, de plus les variateurs mis en place limite la consommation électrique.

Bibliothèque :

Les travaux de peinture vont se dérouler à compter du 10 juillet prochain, l'installation des nouveaux meubles par la suite.

Le déménagement des livres se fera la semaine précédente avec les employés communaux, prêt de 50 bacs de stockage par la BDSL et caisses de vendange.

Date inauguration des travaux à définir

Iris Jardin / Cash Express

Géraldine Gras Comtet a reçu une demande des deux sociétés qui souhaitent acquérir des terrains limitrophes à leurs propriétés actuelles → la demande déjà reçu en mairie a été transmise aux services de MBA

Arrêt de Bus

Les magasins des Lites indiquent qu'il n'y a pas d'un arrêt de bus à proximité de leur zone commerciale Monsieur Cognard informera les services MBA en charge du transport

Théâtre Ecole

Ophélie Paquet informe le conseil qu'une représentation théâtrale (Théâtre de Mâcon) à destination des élèves de Chaintré, Vinzelles et Varennes va se dérouler dans la cour de l'école de Chaintré (ou salle polyvalente selon la météo) le 6 juin prochain à 15 heures. Le transport en bus pour les élèves de Varennes Vinzelles est pris en charge par le Sou des Ecoles, la représentation est à la charge du Sivom.

Information Expo Photos

Cantriacca organise les 10 et 11 juin prochain une exposition photos dans la salle polyvalente de Chaintré

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures30.

Prochain Conseil mercredi 28 juin à 18 heures 30.

Réunion des Adjoints : samedi 24 juin à 10 heures.

Le Maire,

Jean-François COGNARD

